



Différence contrat multirisque-immeuble et propriétaire non occup

Par **Araz J**, le **09/08/2011** à **16:07**

Bonjour,
J'ai du mal à saisir la différence entre un contrat multirisque immeuble et un contrat propriétaire non occupant en ce qui concerne le garantie aux biens. J'ai l'impression que les garanties protégeant les biens dans ces deux contrats sont les mêmes...
Je trouve cela étonnant qu'il y ait "doublon".
Quelqu'un pourrait-il m'éclairer?
Merci.

Par **mimi493**, le **09/08/2011** à **18:06**

Et si votre locataire oublie de payer son assurance ?
De plus votre locataire n'a l'obligation de s'assurer que contre les risques locatifs, qui ne comprennent pas le vol. S'il se fait fracturer sa porte d'entrée, c'est au bailleur de payer la réparation si le locataire n'est pas assuré contre le vol

Par **Araz J**, le **10/08/2011** à **17:12**

Bonjour,
Tout d'abord merci pour votre précédente réponse.
J'ai un doute sur une autre question:
Si je suis propriétaire d'un appartement que je donne en location mon intermédiaire en assurance va me proposer un contrat propriétaire non occupant.
Cependant si j'ai plusieurs appartement ou même un immeuble entier que vas me proposer mon intermédiaire? Un contrat multirisque immeuble?
Merci

Par **aie mac**, le **10/08/2011 à 22:46**

bonjour
[citation]J'ai l'impression que les garanties protégeant les biens dans ces deux contrats sont les mêmes...
Je trouve cela étonnant qu'il y ait "doublon". [/citation]
il peut effectivement y avoir doublon.
mais pour le savoir, il est nécessaire de comparer garantie par garantie.
le contrat PNO est là pour suppléer aux trous de garantie de l'assurance immeuble (trous portant le plus souvent sur les parties privatives).
[citation]Cependant si j'ai plusieurs appartement ou même un immeuble entier que vas me proposer mon intermédiaire? Un contrat multirisque immeuble?
[/citation]rndes PNO dans le premier cas;rnun MRI dans le second.

Par **mimi493**, le **10/08/2011 à 22:51**

[citation]Cependant si j'ai plusieurs appartement ou même un immeuble entier que vas me proposer mon intermédiaire? Un contrat multirisque immeuble?
[/citation] c'est de l'ordre de la négociation, faites jouer la concurrence

Par **Araz J**, le **11/08/2011 à 11:01**

Ok C'est désormais plus clair dans mon esprit.
Merci à vous pour ces réponses.

Par **chaber**, le **11/08/2011 à 16:25**

bonjour
Citation :
Cependant si j'ai plusieurs appartement ou même un immeuble entier que vas me proposer mon intermédiaire? Un contrat multirisque immeuble?
c'est de l'ordre de la négociation, faites jouer la concurrence
[/citation]
Ce n'est pas une affaire de négociation
Comme a justement répondu l'expert qu'est Aie-mac
vous êtes propriétaire de l'immeuble et vous souscrivez une assurance Multirisques immeuble
vous êtes co-propriétaire d'un ou plusieurs appartement et vous avez tout intérêt à souscrire des contrats propriétaire non occupant
Les contrats sont sensiblement les mêmes dans la plupart des Compagnies